

Les Dionysies 2016
FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DU SUD-LUBERON

Du 17 au 20 novembre 2016
au Théâtre Municipal de Pertuis, du Luberon et Val de Durance

Fiche d'inscription

À remplir **lisiblement** après avoir pris connaissance du règlement

COMPAGNIE

Nom :
Siège Social :
Nom du responsable :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Site Web : E-mail :

SPECTACLE PROPOSÉ

Titre de la pièce :
Auteur :
Genre :
Bref résumé **obligatoire** (300 caractères maximum) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom du metteur en scène :
Temps nécessaire au montage :
Durée précise de la représentation :

Nom du metteur en scène :
Temps nécessaire au montage :
Durée précise de la représentation :
Temps nécessaire au démontage :
Temps total (l'ensemble ne doit pas dépasser 4 heures) :
Nombre de personnes participant au spectacle :
Nombre de comédiens :
Nom de votre technicien:
Mail:..... Tél. :.....

Georges Calendrin, régisseur général du festival, prendra contact avec votre technicien. La fiche technique du spectacle vous sera demandée au moment de la confirmation de votre sélection, laquelle sera effective à réception de cette fiche.

IMPORTANT : tous les matériaux inflammables de vos décors devront être ignifugés.
En cas de doute, nous vous mettrons en contact avec notre régisseur.

Dates des représentations prévues

Jusqu'au 15 juillet 2016*

Date et heure :
Nom du lieu :
Adresse :
.....

Date et heure :
Nom du lieu :
Adresse :
.....

Date et heure :
Nom du lieu :
Adresse :
.....

***Joindre une invitation pour 2 personnes.
Si nous ne pouvons assister à l'une des représentation,
nous envoyer un DVD.**

Les Dionysies 2016
FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DU SUD-LUBERON

Du 17 au 20 novembre 2016
au Théâtre Municipal de Pertuis, du Luberon et Val de Durance

Règlement du Festival

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les troupes amateurs de la région peuvent faire acte de candidature dans la catégorie « Jeune public », « Adultes » et « Tous publics ».
Une troupe étrangère peut être invitée.

2. SELECTION

Un comité de sélection composé de membres de l'association « Côté Cour, Côté Jardin », fait le choix des spectacles ; les compagnies retenues seront prévenues au plus tard le **15 septembre 2016**.

3. FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription au festival est gratuite.

4. RECETTE

Aucune représentation du festival ne peut donner lieu à une part sur recette.

5. DEFRAIEMENT

Un défraiement forfaitaire sera versé à l'issue du festival, à chaque troupe dont le siège social se trouve à une distance de Pertuis de:

- 30 à 70 km : 80 €
- plus de 70 km : 120 €.

6. PARTICIPATION

Chaque compagnie, à son arrivée, est accueillie par le régisseur du festival et s'engage, autant que possible, à assister à plusieurs représentations. Un festival est un temps d'échanges où l'on apprend aussi en regardant les autres.

À l'issue de chaque représentation, un pot de l'amitié ainsi qu'un temps d'échange animé par nos invités, professionnels du spectacle vivant, réunit la troupe et les spectateurs en toute convivialité.

7. HEBERGEMENT

L'hébergement éventuel est à la charge des troupes. Un hébergement chez l'habitant est éventuellement possible. Nous contacter.

8. REPAS

Chaque soir après le dernier spectacle, le repas est offert à chaque comédien,

technicien et metteur en scène des **spectacles du jour**. Il sera demandé une participation pour les accompagnants (conjoint, amis ,...).

9. INVITATIONS

Aucune invitation, autre que celles établies par « Côté Cour, Côté Jardin », ne sera acceptée.

10. REGIE

Le régisseur prendra contact avec les troupes retenues pour organiser leur venue. Les plans de feux et tous documents nécessaires au régisseur doivent être **impérativement envoyés avant le 15 octobre**. Toute compagnie n'ayant pas fourni de plan de feux avant la date limite prend le risque de jouer en pleins feux.

11. FORMALITES

Retourner la fiche d'inscription complétée, accompagnée d'une photocopie de l'autorisation de jeu SACD avant le **31 mai 2016**. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Lorsque votre participation est acquise, nous vous rappelons que, **en préalable de la représentation**, il vous revient de déclarer la date et le lieu de la représentation auprès de la délégation régionale SACD Aix en Provence, à l'adresse suivante :

DR Aix en Provence
SACD
47 rue de Monceau
75008 PARIS

Vous devez ensuite nous envoyer copie de cette déclaration. Aucune compagnie ne sera acceptée sans cette déclaration.

Renvoyer avant le **31 mai 2016** :

- Cette fiche d'inscription,
- L'autorisation S.A.C.D.

Par la poste :

Catherine Metelski
51, rue du pont de l'Eze
84240 LA TOUR D'AIGUES

Par internet :

bureau.ccej@sfr.fr

Retrouvez-nous sur le net

<http://festivallesdionysies.eklablog.com/>